

Elus et personnel des communes et communautés
du SCOT de la région grenobloise

Public concerné

Formation demandée dans le cadre de la
révision du SCOT de la région grenobloise

Objectif visé

Connaître les outils utilisables pour maîtriser
les développements de son urbanisation

Programme

- Différentes formes urbaines à travers des exemples
- Savoir expliquer les principes de densification et des formes urbaines renouvelées
- Rôle des « orientations d'aménagement » du PLU
- Connaître les principes de composition urbaine et paysagère
- Qualité urbaine et architecturale au service d'une autre façon de faire la ville
- Typologies de l'habitat et financement du logement social

Intervenants

Architecte et paysagiste conseils de la DDE, CAUE, AURG,
Muriel RISTORI, Emmanuel CUNIBERTI et Pierre JEANNIN DDE / SASE

Organisation

Chaque module accueillera **20 personnes**,
pour une **durée de 6 heures**.

Les places seront attribuées dans l'**ordre d'arrivée des inscriptions**.

L'**Association des Maires de l'Isère se réserve le droit d'annuler ou reporter la session si le nombre d'inscrits est insuffisant**.

Date et lieu

jeudi 27 mai, Voreppe (Mairie)

L'article L.2123-12 du CGCT dispose que les élus ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. Un congé de formation de 18 jours peut leur être accordé pour toute la durée de leur mandat. Les frais de formation constituent une dépense obligatoire pour la commune, à condition que l'organisme dispensateur de la formation soit agréé.

Durée 1 journée :

9H-12H / 14H-17H

Frais d'inscription

Adhérents : **70 €**

Autres participants : **120 €**

Responsable de la formation

Emmanuelle Rivière, Directrice

Renseignements et inscriptions :

Tel : 04 38 02 29 29

Fax : 04 38 02 29 30

Mél : ami@maires-isere.fr